

Votre contact

Marine PEREZ
03 88 99 31 61

Durée

2 jours
14 heures

Public

Personnel assurant la visite terrain, techniciens
dessinateurs du BET intégré, conducteurs de
travaux

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Effectif

Minimum : 8 stagiaires
Maximum : 12 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

- Alternance d'apports pédagogiques, d'études de
cas, d'échanges intégrant le vécu des stagiaires
et du formateur, rythmé par l'utilisation d'un
diaporama animé, permettent une assimilation
concrète des règles et des savoir-faire

- Un support pédagogique de qualité constitué par
un fonds documentaire spécifique, des documents
ressources sera remis à chaque participant

Formateur

Coordonnateur sécurité-santé niveau I, formateur
de coordonnateur agréé par le Ministère du Travail
et l'OPPBTP(1997 – actualisé 2019)

Suivi et évaluation

- Mise en situation, étude de cas, exercices
- Application à la rédaction d'un PGSC
- QCM de fin de session pour validation des acquis

Les acquis sont évalués en cours et en fin de
formation. Une évaluation de satisfaction est
complétée par les participants et
une attestation de formation sera remise.

Informations complémentaires

Le stagiaire doit se munir d'un ordinateur, avec
caméra et micro.

Accessibilité de la formation

Afin de garantir un accueil attentif aux personnes
en situation de handicap, en difficultés
d'accessibilité ou nécessitant tout
accompagnement spécifique, nous vous invitons à
nous contacter au préalable afin d'étudier votre
situation.

Objectifs de la formation

La coordination SPS dans le monde de la CMI

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

- Maîtriser le contexte législatif et réglementaire en matière de coordination SPS ainsi que les obligations qui en découlent pour la CMI
- Savoir réaliser une analyse de risque pour les chantiers de constructions de Maisons Individuelles
- Savoir anticiper les mesures de coordination SPS dès la phase amont pour optimiser la sécurité des opérations de CMI
- Être en mesure d'appliquer et si besoin d'adapter les mesures de coordination SPS arrêtées en phase amont pendant la réalisation des travaux de CMI
- Disposer d'outils pratiques et adaptés à vos métiers (PGSC, RJ, visites d'inspections communes...)

Contenu

Les scénarii susceptibles d'être rencontrés en Maisons Individuelles:

- Le maître d'ouvrage particulier construisant pour son usage
- Le maître d'ouvrage particulier investisseur à usage locatif notamment
- Le maître d'ouvrage constructeur dans le cadre d'une VEFA notamment

Les conséquences de ce scénario sur la coordination SPS :

- Coordination SPS assurée par un conducteur de travaux MI
- Coordination SPS assurée par un externe
- Les moyens à mettre en œuvre
- L'anticipation des mesures SPS en phase amont dans la construction de la Maison Individuelle
- Contraintes : terrain, réseaux, lignes aériennes, adaptation au sol
- Acteurs concernés : commerciaux, visiteurs de terrain, BET, conducteur de travaux MI
- La mission de coordination SPS et son évolution
- Point sur l'état de la réglementation et ses évolutions récentes
- Dernières positions des organismes institutionnels : CARSAT, Inspection du Travail....
- Récentes évolutions de la jurisprudence

Les documents pratiques de la coordination adaptés au métier de la coordination SPS en Maisons Individuelles:

- PGSC spécifique MI : méthodologie d'élaboration, fond et forme
- RJ (registre journal) adapté à la typologie de la MI

La pratique de l'inspection commune en MI :

- Mobilisation des sous-traitants
- Documents à minima fournis et attendus

Le cas particulier des travaux réservés en MI :

- En amont de la construction (les terrassements par exemple)
- En cours de la construction (ex. drainage périphérique)
- En aval de la construction (ex. carrelage, peinture, ...)
- La prise en compte des travaux réservés par le client

Retour d'expériences sur les pratiques récentes en Maisons Individuelles :

- Encadrement de la mission pour les responsabilités de société de Maisons Individuelles
- Conduite de la mission pour les conducteurs de travaux Maisons Individuelles
- Mise en route et suivi des prestataires externes assurant la mission